|  |  |
| --- | --- |
| Parlement européen2014-2019 |  |

<Commission>Document de séance</Commission>

<Date>{07/06/2018}7.6.2018</Date> <NoDocSe>**A8‑0197/2018**</NoDocSe>**/err**<NoER>**01**</NoER>

<TitreType>ERRATUM</TitreType>

<DocER>au rapport</DocER>

<Titre>sur le contrôle de l’application du droit de l’Union en 2016</Titre>

<DocRef>(2017/2273 (INI))</DocRef>

<Commission>{JURI}Commission des affaires juridiques</Commission>

Rapporteur: <Depute>Kostas Chrysogonos</Depute>

A8‑0197/2018

Projet de résolution

Les paragraphes suivants sont supprimés:

8. salue la décision de la Commission de réagir sans délai aux violations, et soutient les efforts visant à résoudre les problèmes de mise en œuvre de manière informelle; invite la Commission à améliorer le mécanisme de résolution de problèmes EU Pilot;

73. souligne que la discrimination fondée sur la ou les langues officielles d’un État membre dans les écoles et l’administration publique entrave la libre circulation, telle que l’énonce l’article 26, paragraphe 2, du traité FUE; invite la Commission à examiner cette violation des règles du marché intérieur.

74. demande à la Commission de s’assurer efficacement que les juridictions nationales exercent leur responsabilité de saisir la Cour de justice de l’Union européenne de questions préjudicielles, conformément à l’article 267 du traité FUE; invite par conséquent la Commission à envisager la création d’un registre répertoriant toutes les décisions des juridictions nationales relatives à l’interprétation du droit de l’Union lorsque la Cour n’a pas été invitée à statuer à titre préjudiciel;

(Concerne toutes les versions linguistiques.)